

# Trois questions à... Tri goulenn ouzh...



**Martin Gutton**

*Président du comité d'évaluation*

## ● Comment avez-vous perçu la démarche d'évaluation ?

Cette évaluation a été menée en interne par la direction de l'audit, de l'évaluation et du contrôle de gestion (DAECG) sous le pilotage d'un comité d'évaluation, qu'il m'a été proposé de présider.

La commande allait au-delà d'un simple bilan intermédiaire du schéma départemental. Dans un contexte de très forte évolution de compétences mais aussi de dérèglement climatique, elle visait des pistes d'évolution quant au positionnement du Département.

Je peux assurer du respect des principes de l'évaluation : la pluralité, la distanciation, les compétences et la transparence.

## ● Quels enseignements tirez-vous de l'évaluation ?

Le résultat de l'évaluation est positif quant à la qualité du schéma et son caractère collectif et partagé. Ce document stratégique est bien maîtrisé et guide aujourd'hui les collectivités compétentes dans le domaine de l'eau potable. En revanche, il est constaté une certaine dérive dans son calendrier

de réalisation. Les causes évoquées portent le plus souvent sur la complexité de portage des opérations projetées : maîtrise d'ouvrage et contraintes techniques.

L'animation du schéma par le Département est appréciée, notamment pour les informations générales ou les retours d'expérience effectués par le service de l'eau et de l'assainissement (SEA). On peut donc estimer que le bilan, sur une période courte (2014-2019), est globalement satisfaisant.

Le cadre départemental est le bon niveau stratégique et l'appui du Département aux collectivités locales est apprécié. Mais le contexte législatif ayant évolué en 2015, le Département peut s'interroger légitimement sur sa place dans le pilotage de cette politique. Le Finistère, malgré des restructurations déjà importantes, conserve de nombreux acteurs dans le domaine de la production et de la distribution d'eau potable. Cette situation s'explique sans doute en partie par la disponibilité de la ressource et l'attachement des élus locaux à cette compétence communale historique.

## ● Parmi les scénarios proposés, quel est le plus pertinent, selon vous ?

Trois scénarios ont été étudiés, de la simple adaptation de la situation actuelle à un scénario très intégrateur.

Face aux évolutions actuelles des financements, aux conséquences prévisibles du dérèglement clima-

tique sur les ressources en eau, aux évolutions réglementaires nationales ou européennes prévisibles sur les exigences de qualité de l'eau, aux attentes des consommateurs, le maintien de la situation actuelle, même renouvelée, n'est pas un choix ambitieux.

Le scénario d'un syndicat départemental unique de l'eau potable semble trop éloigné des attentes des acteurs aujourd'hui et a déjà été écarté par le passé. C'est pourtant l'organisation la plus efficiente pour faire face aux enjeux rappelés plus haut mais surtout aux investissements de modernisation, aux projets d'interconnexion et à l'expression des solidarités territoriales.

Selon moi, la création d'un syndicat mixte de gestion départementale, prolongement des EPCI, outil de mutualisation et de coopération, apparaît comme un projet à la fois adapté à la situation départementale et aux enjeux mentionnés précédemment. Il peut préparer à un projet plus intégrateur. Cette structure départementale pourrait appuyer les territoires les plus ruraux démunis d'ingénierie et permettre de porter une politique de « discrimination positive » à l'égard des territoires en difficulté. Le Département pourrait soutenir dans un premier temps la création de cette structure, en apportant ses moyens propres en ingénierie.